

73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

**PDH - Proposition de mise en place de conventions de partenariat avec les Communautés de Communes de SELESTAT, du PAYS DE WISSEMBOURG et de L'OUTRE FORET pour la mise en œuvre des Programmes d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie**

CP/2020/447

**Service chef de file :**

L5 - Habitat et logement

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de la mise en place de trois conventions de partenariat avec les Communautés de Communes de Sélestat, du Pays de Wissembourg, et de L'Outre Forêt dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie.

Lors de sa réunion du 09 décembre 2019 (CD/2019/132), le Conseil Départemental a décidé de reconduire les Programmes d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre.

Il a également décidé de renouveler les missions de suivi-animation inscrites dans ce programme qui propose un accompagnement financier, et technique aux propriétaires s'engageant dans un projet d'amélioration de l'habitat. La mission de suivi-animation s'appuie notamment sur des permanences territorialisées.

Lors de ses réunions du 20 juin 2016 et du 26 mars 2018, le Conseil Départemental a décidé de subventionner les particuliers (propriétaires occupants, locataires du parc locatif privé et bailleurs du parc privé) qui réalisent des travaux de rénovation ou d'adaptation de leur logement (délibération n° CD/2016/81 et CD/2018/009).

Le Département a également décidé d'accentuer les actions du PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie sur les territoires pour lesquels les collectivités locales (Communes ou Intercommunalités) ont conclu une convention de partenariat avec le Département et abondent les aides du Département et/ou complètent son intervention dans le but de créer une dynamique territoriale forte (délibération n° CD/2015/124).

C'est pourquoi, les aides volontaristes du Département pour la rénovation du logement ont été recentrées depuis le 1er janvier 2016 vers ces territoires. En revanche, les aides volontaristes pour les travaux d'adaptation sont proposées sur l'intégralité du territoire départemental.

De même, les permanences des opérateurs du PIG Rénov'Habitat 67 se tiennent, depuis

le 1er mai 2016 et celles du PIG Soutien à l'Autonomie depuis le 1er septembre 2018, dans les locaux du Département, dans les Points Info'Habitat 67 et sur des sites définis avec les partenaires locaux.

La possibilité est donnée aux collectivités qui le souhaitent de demander des prestations complémentaires à la mission de suivi-animation des PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie. Ces prestations concernent notamment des permanences à destination des propriétaires privés, des réunions publiques d'information.

La participation financière des collectivités permet également de déclencher le dispositif d'aides volontaristes du Département pour les propriétaires.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec le Département, PROCIVIS Alsace s'engage à pré-financer les subventions publiques des collectivités partenaires, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Département du Bas-Rhin et à accorder des prêts sans intérêt pour les travaux restant à charge des propriétaires ou copropriétaires occupants.

### **PROPOSITION DE MISE EN PLACE DE PARTENARIATS AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE SELESTAT, PAYS DE WISSEMBOURG ET L'OUTRE FORET POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PIG RENOV'HABITAT ET SOUTIEN A L'AUTONOMIE**

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver trois projets de conventions à intervenir avec :

- **La Communauté de Communes de Sélestat** : elle instaure des aides complémentaires pour les propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cadre du PIG Soutien à l'Autonomie comme décrites dans le projet de convention de partenariat ci-joint. L'opérateur, le CEP CICAT missionné pour animer le dispositif et assister les propriétaires dans le choix des travaux et le montage des dossiers de subventions et de paiements. Il intervient déjà sur l'ensemble du territoire départemental depuis le lancement du PIG.
- **La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg** : elle instaure des aides complémentaires pour les propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cadre des PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie. Elle prévoit également des actions et des permanences complémentaires comme décrites dans le projet de convention de partenariat ci-joint. Les opérateurs, URBAM CONSEIL et CEP CICAT sont missionnés pour animer les dispositifs (Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie) et assister les propriétaires dans le choix des travaux et le montage des dossiers de subventions et de paiements.
- **La Communauté de Communes de l'Outre Forêt** : elle prévoit des permanences complémentaires comme décrites dans le projet de convention de partenariat ci-joint. L'opérateur, URBAM CONSEIL est missionné pour animer le dispositif et assister les propriétaires dans le choix des travaux et le montage des dossiers de subventions et de paiements.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider du principe de ces partenariats et d'approuver les termes des trois projets de conventions qui sont proposés en annexe du présent rapport. La mise en œuvre de ces partenariats n'aura aucune incidence financière sur les dispositifs en place qui ont été confirmés le 20 juin 2016 par l'Assemblée départementale (délibération n° CP/2016/345).

Les aides des Communauté de Communes viendraient en complément des aides de l'ANAH et de celles du Département, et auraient pour effet de créer des synergies avec les acteurs du territoire sur la thématique de l'adaptation du logement lié à la perte d'autonomie et de la rénovation énergétique.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions ou avenants pouvant intervenir.

Les Commissions territoriales Nord et Sud, réunies le 2 novembre 2020, ont émis un avis favorable pour ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, après en avoir délibéré, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*-Décide du principe de conclure des conventions de partenariat dans le cadre des PIG Rénov'Habitat et Soutien à l'Autonomie ;*

*-Approuve les termes du projet de convention à conclure avec la Communauté de Communes de l'Outre Forêt relatif à l'objet précité et dont copie est jointe à la présente délibération,*

*-Approuve les termes du projet de convention à conclure avec la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg relatif à l'objet précité et dont copie est jointe à la présente délibération,*

*-Approuve les termes du projet de convention à conclure avec la Communauté de Communes de Sélestat relatif à l'objet précité et dont copie est jointe à la présente délibération,*

*-Autorise le Président du Conseil Départemental à signer ces conventions et l'ensemble des actes éventuellement subséquents.*

Strasbourg, le 20/11/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY